

Association à Buts Multiples des Communes de la Glâne (ABMG)

Case postale 76, 1680 Romont

Rapport aux comptes consolidés 2022

Le compte de résultat 2022 consolidé de l'ABMG présente un résultat équilibré avec des charges/revenus à hauteur de **CHF 2'436'573.26**.

Ce montant est à répartir de la manière suivante entre les différentes fonctions de l'association :

1) Administration générale :	CHF	36'100.21
2) Service Officiel des Curatelles :	CHF	865'051.00
3) Petite enfance en Glâne :	CHF	1'527'619.45
4) Aménagement du territoire	CHF	7'802.60

Contribution communale

La contribution communale pour l'année 2022 s'élève à **CHF 1'996'719.05**. Celle-ci avait été budgétisée à CHF 2'018'000.00, soit une **différence en faveur des communes de CHF 21'280.95**.

Contribution 2022 à rembourser aux communes :

➤ Administration :	CHF	- 2'100.21
➤ Petite Enfance (excédent à facturer) :	CHF	- 52'212.83
➤ Aménagement du territoire :	CHF	- 802.60
➤ Service Officiel des Curatelles :	CHF	76'396.59

Répartition des charges par rubrique pour le budget de l'ABMG

Comptes
2022

Répartition selon clef de base

Remboursement de l'excédent de la contribution communale

Communes par n°	Part communale selon référence	Fonctionnement	Petite enfance	Aménagement du territoire	Curatelles	Total
		-Fr. 2 100,21	-Fr. 52 212,83	-Fr. 802,60	Fr. 76 396,59	Fr. 21 280,95
2061 Auboranges	3,255 %	-68,35	-1 699,65	-26,15	2 486,90	692,75
2063 Billens-Hennens	3,046 %	-63,95	-1 590,20	-24,45	2 326,75	648,15
2066 Chapelle	1,250 %	-26,25	-652,80	-10,05	955,15	266,05
2067 Le Châtelard	1,299 %	-27,25	-678,00	-10,40	992,00	276,35
2068 Châtonnaye	3,082 %	-64,70	-1 609,05	-24,75	2 354,30	655,80
2072 Ecublens	1,489 %	-31,30	-777,60	-11,95	1 137,75	316,90
2079 Grangettes	0,806 %	-16,95	-420,85	-6,45	615,75	171,50
2086 Massonnens	1,961 %	-41,20	-1 024,10	-15,75	1 498,40	417,35
2087 Mézières	4,127 %	-86,65	-2 154,70	-33,10	3 152,70	878,25
2089 Montet	1,638 %	-34,40	-855,25	-13,15	1 251,40	348,60
2096 Romont	22,765 %	-478,10	-11 886,45	-182,70	17 391,95	4 844,70
2097 Rue	6,036 %	-126,75	-3 151,45	-48,45	4 611,10	1 284,45
2099 Siviriez	8,889 %	-186,70	-4 641,10	-71,35	6 790,75	1 891,60
2102 Ursy	13,260 %	-278,50	-6 923,45	-106,40	10 130,20	2 821,85
2111 Villaz	8,972 %	-188,45	-4 684,60	-72,00	6 854,40	1 909,35
2113 Vuisternens-dvt-Romont	8,575 %	-180,10	-4 477,05	-68,80	6 550,70	1 824,75
2114 Villorsonnens	5,880 %	-123,50	-3 070,05	-47,20	4 492,00	1 251,25
2115 Torny	3,671 %	-77,10	-1 916,70	-29,45	2 804,45	781,20
	100,000 %	-2 100,20	-52 212,83	-802,55	76 396,59	21 280,95

Rapport sur les comptes et explication des dépassements

Selon notre règlement des finances, le Comité de direction est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 25 % du crédit budgétaire concerné, à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 50'000.00.

1. ABMG – Administration

Total des charges 2022 : CHF 36'100.21
 Total des revenus 2022 : CHF 34'000.00
 Excédent des charges à facturer aux communes : CHF 2'100.21

Dans l'ensemble, les charges sont en adéquation avec le budget 2022. Les dépassements de budget suivants doivent tout du moins être expliqués :

Compte 0120.3000.00 – Traitement et jetons du comité de direction CHF 2'520.00

Le total des charges est de CHF 10'520.00 pour un budget de CHF 8'000.00, soit un dépassement de 32%. Un montant de CHF 880.00 concerne une correction relative aux comptes 2021.

Compte 0220.3091.00 – Recrutement du personnel CHF 1'582.60

Il s'agit de frais de publication d'une offre d'emploi pour le remplacement d'une secrétaire. Aucun budget n'avait été prévu à cet effet.

Compte 0220.3130.10 – Mandats externes CHF 5'692.52

L'administration générale de l'association est assumée par la Région Glâne-Veveyse. Cette dernière a facturé 126,50 heures supplémentaires pour les travaux en lien avec la mise en place de l'AGR.

2. Service Officiel des Curatelles de la Glâne

Total des charges 2022 : CHF 865'051.00
 Total des revenus 2022 : CHF 941'447.59
 Excédent des revenus à rembourser aux communes : CHF 76'396.59

2.1. Charges

Globalement, les comptes 2022 présentent une diminution des charges/revenus de l'ordre de CHF 79'949.00 par rapport au budget attribué pour l'année 2022.

ABMG	Comptes		Budget		Comptes		Ecart
	Charges 2022	Revenus 2022	Charges 2022	Revenus 2022	Charges 2021	Revenus 2021	
Compte de résultats							Comptes/ Budget 2022
Questions juridiques	865 051,00	865 051,00	945 000,00	945 000,00	819 845,12	819 845,12	-79 949,00
Gestions juridiques en général	865 051,00	865 051,00	945 000,00	945 000,00	819 845,12	819 845,12	-79 949,00
Service Officiel des curatelles - Charges	865 051,00		945 000,00		819 845,12		-79 949,00
Frais des organes	3 994,60		6 000,00		4 977,36		-2 005,40
Frais des curateurs et administratifs	641 483,00		679 000,00		574 146,05		-37 517,00
Frais généraux	78 664,82		85 900,00		77 557,82		-7 235,18
Frais financiers	82,10		100,00		69,85		-17,90
Pertes sur débiteurs	140 826,48		174 000,00		163 094,04		-33 173,52
Service Officiel des curatelles - Revenus		865 051,00		945 000,00		819 845,12	-79 949,00
Participations des pupilles		426 029,75		430 000,00		470 114,74	-3 970,25
Participation des communes		438 603,41		515 000,00		349 183,87	-76 396,59
Autres revenus		417,84		0,00		546,51	417,84

2.1.1 Charges du personnel et frais administratifs

Le Service Officiel des Curatelles a engagé une nouvelle secrétaire en juin 2022 à un taux de 60 %, ce qui explique la différence des charges salariales en comparaison avec les comptes 2021. D'autre part, les rémunérations et frais de curatelle versés aux curateurs privés sont restés stables par rapport aux comptes 2021. Le montant versé en 2022 correspond à 26% de moins du budget estimé, soit montant de CHF 14'341.15.

N°	ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE - ABMG	Comptes	Budget	Comptes	Ecart
	Compte de résultats	Charges 2022	Charges 2022	Charges 2021	Comptes/ Budget 2022
	Frais des curateurs et administratifs	641 483,00	679 000,00	574 146,05	-37 517,00
1400.3010.00	Salaires bruts curateurs officiels/professionnels	484 415,10	490 000,00	433 795,80	-5 584,90
1400.3010.01	Salair concierge	2 715,00	4 000,00	2 100,00	-1 285,00
1400.3040.00	Allocations de naissance	0,00	0,00	300,00	0,00
1400.3050.00	Cotisations AVS/AI/APG/AC curateurs professionnels	33 258,20	33 000,00	29 771,60	258,20
1400.3050.10	Cotisations AVS/AI/APG/AC curateurs privés	2 699,85	4 000,00	2 709,85	-1 300,15
1400.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	28 189,85	30 000,00	25 007,35	-1 810,15
1400.3053.00	Cotisations LAA	1 274,30	2 000,00	950,25	-725,70
1400.3054.00	Contribution allocations familiales	13 304,50	14 000,00	12 406,60	-695,50
1400.3055.00	Cotisations IJM	3 400,65	3 500,00	2 839,35	-99,35
1400.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3 860,00	8 000,00	3 590,00	-4 140,00
1400.3091.00	Frais de recrutement du personnel	0,00	1 000,00	1 234,35	-1 000,00
1400.3099.00	Autres charges du personnel	912,20	1 000,00	920,70	-87,80
1400.3130.10	Rémunérations et frais curateurs privés "cas indigents"	40 658,85	55 000,00	39 213,35	-14 341,15
1400.3130.11					
1400.3130.20	Prestations de services Région Glâne-Veveyse	13 500,00	13 500,00	13 500,00	0,00
1400.3132.00	Prestations de supervision	5 065,00	5 000,00	0,00	65,00
1400.3132.01	Prestations de services juridiques	710,80	5 000,00	0,00	-4 289,20
1400.3170.01	Frais de déplacement curateurs officiels	7 518,70	10 000,00	5 806,85	-2 481,30

2.1.2 Frais généraux

Les frais généraux sont quant à eux bien maîtrisés. Quelques dépassements doivent cependant être expliqués.

N°	ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE - ABMG	Comptes	Budget	Comptes	Ecart
	Compte de résultats	Charges 2022	Charges 2022	Charges 2021	Comptes/ Budget 2022
	Frais généraux	78 664,82	85 900,00	77 557,82	-7 235,18
1400.3100.00	Fournitures de bureau	5 146,90	5 000,00	4 906,55	146,90
1400.3101.00	Fournitures conciergerie	490,25	1 000,00	354,17	-509,75
1400.3102.00	Imprimés et publications	1 245,70	1 500,00	1 190,44	-254,30
1400.3110.00	Acquisition de mobilier et machines de bureau	2 975,55	2 500,00	107,75	475,55
1400.3113.00	Acquisition de matériel informatique	2 761,55	2 500,00	3 249,55	261,55
1400.3118.00	Acquisition de logiciels et licences	2 138,92	1 500,00	1 882,76	638,92
1400.3120.00	Consommation d'électricité	0,00	0,00	364,00	0,00
1400.3130.40	Frais de téléphone et connexion informatique	3 357,55	4 000,00	3 162,60	-642,45
1400.3130.50	Frais de port	4 621,55	5 000,00	4 766,95	-378,45
1400.3130.60	Cotisations et abonnements	1 389,00	1 000,00	1 194,20	389,00
1400.3133.00	Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement)	60,00	400,00	15,50	-340,00
1400.3134.00	Assurances RC et mobilier	2 559,70	3 000,00	2 566,00	-440,30
1400.3150.00	Entretien des meubles et appareils de bureau	554,65	1 000,00	458,80	-445,35
1400.3153.00	Entretien du matériel informatique	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00
1400.3158.00	Entretien des imm. incorporelles (contrat maintenance informat	2 223,50	3 000,00	4 148,55	-776,50
1400.3160.00	Location et frais des bureaux	49 140,00	50 000,00	49 140,00	-860,00
1400.3199.00	Frais et débours Service - Avances aux pupilles	0,00	1 500,00	0,00	-1 500,00
1400.3199.01	Frais divers et imprévus	0,00	2 000,00	50,00	-2 000,00

Compte 1400.3118.00 – Acquisition de logiciels et licences **CHF 638.92**

Dépassement de budget provoqué par le changement de la politique des prix du fournisseur du logiciel comptable Winbiz.

Compte 1400.3130.60 – Cotisations et abonnements **CHF 389.00**

Le budget de ce poste a été sous-estimé. Le dépassement est de 38,9% du budget fixé.

2.1.3. Provision pour pertes sur débiteurs

N°	ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE - ABMG	Comptes	Budget	Comptes	Ecart
		Charges 2022	Charges 2022	Charges 2021	
	Compte de résultats				Comptes/ Budget 2022
	Frais financiers	82,10	100,00	69,85	-17,90
1400.3130.70	Intérêts et frais bancaires	82,10	100,00	69,85	-17,90
	Pertes sur débiteurs	140 826,48	174 000,00	163 094,04	-33 173,52
1400.3180.00	Perte sur débiteurs - Pupilles indigents	140 826,48	174 000,00	163 094,04	-33 173,52

Les factures de rémunérations et frais de curatelle impayées restent ouvertes durant deux exercices comptables. Une provision pour pertes sur débiteurs est constituée à la fin de chaque année et les créances impayées sont ensuite passées par pertes au bout de deux ans. Il s'agit pour la majorité de factures concernant des personnes indigentes dont les frais de curatelle sont à la charge des communes.

La politique adoptée par la Commission des curatelles est de facturer tous les frais de curatelle sur la base de forfaits conformément à l'ordonnance cantonale en vigueur, indépendamment des moyens financiers des personnes sous mandat. Une distinction est toutefois faite entre les personnes non-indigentes, qui sont celles qui ont les moyens de payer leurs frais de curatelle, et les cas indigents dont les frais sont comptés à la charge des communes.

Au 31.12.2022, nous avons passé par pertes les factures de rémunérations et frais de curatelle non encaissés concernant l'année comptable 2020 pour un montant de CHF 216'845.55. La provision y relative a été dissoute.

Ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs nécessaire au 31.12.2022

- Total débiteurs douteux au 31.12.2022 : CHF 357'435.77
- Ajustement de la provision nécessaire :
 - Provision pour créances douteuses 2022 : CHF 164'403.76
 - Dissolution excès provision pour débiteurs douteux 2021 : CHF - 6'061.83
 - Dissolution excès provision pour débiteurs douteux 2020 : CHF - 17'515.45
- **Provision à créer au 31.12.2022** **CHF 140'826.48**

Cet ajustement a permis la dissolution de provision d'un montant non nécessaire de CHF 23'577.28 influençant à la hausse le bénéfice de l'exercice 2022.

2.2. Revenus

N°	ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE - ABMG	Comptes	Budget	Comptes	Ecart
		Revenus 2022	Revenus 2022	Revenus 2021	
	Compte de résultats				Comptes/ Budget 2022
140	Service Officiel des curatelles - Revenus	865 051,00	945 000,00	819 845,12	-79 949,00
	Participations des pupilles	426 029,75	430 000,00	470 114,74	-3 970,25
1400.4260.00	Remboursements et participations de tiers	4 706,90			4 706,90
1400.4260.10	Participation des pupilles - Cas non indigents	218 820,40	220 000,00	217 552,64	-1 179,60
1400.4260.11	Participation des pupilles - Cas indigents	160 134,20	200 000,00	210 650,25	-39 865,80
1400.4260.12	Part. pupilles aux rémunérations des curateurs privés - Cas in	5 320,05	0,00	7 915,10	5 320,05
1400.4029.00	Part. pupilles - Récupération de créances années antérieures	37 048,20	10 000,00	33 996,75	27 048,20
	Participation des communes	438 603,41	515 000,00	349 183,87	-76 396,59
1400.4612.00	Participation des communes	438 603,41	515 000,00	349 183,87	-76 396,59
	Autres revenus	417,84	0,00	546,51	417,84
1400.4699.00	Redistribution liée à la taxe sur le CO2	349,30			349,30
1400.4830.00	Revenus divers extraordinaires - arrondis	-0,08		38,61	-0,08
1400.4930.00	Imputations internes pour primes d'assurance	68,62		507,90	68,62

Les montants des rémunérations et frais facturés par le Service Officiel des Curatelles durant l'année 2022 s'élèvent à **CHF 218'820.40 pour les cas non indigents (encaissements prévus) et à CHF 160'134.20 pour les cas indigents à charge des communes.**

Constatation est faite que l'application des forfaits maximums prévus par l'ordonnance cantonale limite notre facturation, dont l'écart est de - 24 % par rapport aux comptes 2021 et de - 20 % en comparaison avec le budget estimé. Les forfaits fixés ne peuvent pas être augmentés à moins que l'ordonnance soit adaptée.

A ce niveau, le Service n'a plus de marge de manœuvre. D'autre part, un maximum de 5 heures par année peuvent être facturés pour les affaires spéciales. La facturation selon les forfaits fixés est défavorable pour les situations qui demandent beaucoup de travail ou des prestations spécifiques, par exemple une vente de maison. La possibilité de mandater des experts externes pour mener à bien ce genre de travail pourrait être envisagée pour les cas non indigents.

Néanmoins, l'écart précité n'a pas d'influence sur le résultat de l'exercice, puisque la quasi-totalité des créances non encaissées des personnes indigentes font l'objet d'une provision pour pertes sur débiteurs en fin d'année. Pour rappel, un encaissement minimum de CHF 300.00 par dossier indigent est exigé depuis 2021. Pour l'année 2022, ce montant s'élève à CHF 22'200.00.

Nombre de dossiers concernant les comptes 2022 :

- Cas non indigents : 128 mandats
- Cas indigents : 96 mandats
- Total dossiers facturés : 224
- Total des dossiers traités dans le service : 232

Il faut relever que les curateurs veillent à redonner la gestions des situations aux personnes qui en sont capables afin de faire lever des mandats et éviter ainsi des frais inutiles pour les communes. Travailler pour mener les personnes concernées vers l'indépendance est un des objectifs du Service.

D'autre part, nous avons pu récupérer CHF 37'048.20 d'anciennes créances dont le montant avait été passé par pertes ces dernières années et CHF 5'320.05 relatifs aux frais de dossiers indigents suivis par des curateurs privés et dont l'encaissement n'était pas prévu.

La contribution 2022 prélevée aux communes s'est élevée à CHF 515'000.00.

Un montant de CHF 76'396.59 sera remboursé aux communes en 2022 (cf. tableau en début de document).

3. ABMG – Petite Enfance

Total des charges 2022 : CHF 1'527'619.45

Total des revenus 2022 : CHF 1'475'406.60

Excédent des charges à facturer aux communes : CHF 52'212,85

Budget : CHF 1'471'000.00

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Différences compte/budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	En %
545	Prestations aux familles	1 527 619.45	1 527 619.45	1 471 000.00	1 471 000.00	1 241 226.45	1 241 226.45	56 619.45	4%
3000.00	Traitement et jetons de la commission	6 280.00	-	8 000.00	-	5 990.00	-	-1 720.00	-22%
3010.00	Salaires du personnel administratif	16 863.20	-	16 500.00	-	15 675.40	-	363.20	2%
3050.00	Cotisations AVS, AI, AC, frais administratifs	1 628.95	-	1 900.00	-	1 522.30	-	-271.05	-14%
3053.00	Cotisation à l'assurance-accidents	36.55	-	100.00	-	34.20	-	-63.45	-63%
3055.00	Cotisation assurance d'indemnités journalières maladie	123.40	-	200.00	-	115.35	-	-76.60	-38%
3099.00	Autres charges du personnel	-	-	500.00	-	-	-	-500.00	-100%
3100.00	Matériel de bureau	1 043.95	-	1 000.00	-	815.55	-	43.95	4%
3102.00	Imprimés et publication	1 511.75	-	500.00	-	535.70	-	1 011.75	202%
3130.00	Frais bancaires et postaux	36.00	-	50.00	-	50.10	-	-14.00	-28%
3130.10	Prest. de services de tiers (tél., affranchissements)	1 047.50	-	1 020.00	-	978.00	-	27.50	3%
3133.00	Support informatique	1 130.70	-	5 250.00	-	2 524.50	-	-4 119.30	-78%
3134.00	Primes d'assurances de choses	68.65	-	80.00	-	69.75	-	-11.35	-14%
3160.00	Location des infrastructures	3 600.00	-	3 600.00	-	3 600.00	-	-	0%
3170.00	Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	1 596.85	-	2 000.00	-	1 490.25	-	-403.15	-20%
3612.00	Salaires du secteur financier	11 444.95	-	17 000.00	-	8 868.75	-	-5 555.05	-33%
3636.00	Subventions à la crèche Casse-Noisettes	716 150.10	-	700 000.00	-	542 894.60	-	16 150.10	2%
3636.01	Subventions à la crèche Le Bourillon	203 745.95	-	195 000.00	-	182 409.25	-	8 745.95	4%
3636.02	Subventions au réseau ARAJ Broye	1 586.00	-	25 000.00	-	6 080.05	-	-23 414.00	-94%
3636.03	Subventions aux crèches hors district	130 679.95	-	102 800.00	-	112 501.80	-	27 879.95	27%
3636.04	Subventions à la crèche Brin d'Eveil	33 197.05	-	-	-	-	-	33 197.05	100%
3636.10	Subventions pour l'Accueil familial de jour	382 493.35	-	378 000.00	-	341 052.60	-	4 493.35	1%
3636.20	Subventions à la garderie les Marmailles	13 354.60	-	12 500.00	-	14 018.30	-	854.60	7%
4240.00	Participations des parents aux crèches hors district	-	13 392.77	-	9 000.00	-	9 846.30	4 392.77	49%
4612.00	Participation des communes glânoises	-	1 514 212.83	-	1 462 000.00	-	1 231 374.95	52 212.83	4%
4699.00	Redistribution taxe sur le CO2	-	13.85	-	-	-	5.20	13.85	100%

Concernant les charges d'exploitation, les pourcentages en jaune concernent les dépassements de plus de 25 %. Le gros dépassement de CHF 33'197.05 concerne l'ouverture de la nouvelle crèche Brin d'Eveil à Berlens. La Commission Petite Enfance n'avait pas connaissance de cette ouverture lors de l'établissement du budget 2022.

Vous constaterez que les comptes concernant nos structures glânoises conventionnées sont relativement proches du budget +/- 5 %. Nous remercions nos structures pour l'établissement de leur budget avec autant de précision. Un des dépassements du budget est le subventionnement aux crèches hors districts avec une différence de 27 % représentant la somme de CHF 27'879.95, ceci en tenant compte uniquement des charges. Nous devons néanmoins diminuer la participation des parents aux crèches hors district de la charge précitée pour un montant de CHF 13'392.77. Ceci réduit le dépassement à 22 % et respecte les termes du règlement sur les finances.

La contribution 2022 prélevée aux communes s'est élevée à CHF 1'462'000.00.

Un montant complémentaire de CHF 52'212.83 est nécessaire et sera facturé en 2022 (cf. tableau en début de document).

4. ABMG – Aménagement du territoire

	Compte de résultats	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Ecart Comptes/Budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7 803	7 803	7 000	7 000	6 000	6 000	803
7900	Plan directeur régional	7 803	7 803	7 000	7 000	6 000	6 000	803
7900.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions	6 790		5 000		4 590		1 790
7900.3130.00	Frais séances PDR	0		0		0		0
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	0		0		478		0
7900.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	402		1 000		932		-598
7900.3401.00	Intérêts des dettes	611		1 000		0		-389
7900.4612.00	Contribution des communes au PDR		7 803		7 000		6 000	803

Le COPIL du PDR Glâne s'est réuni cinq fois durant l'année 2022 et plusieurs séances ont été également nécessaires avec les communes. D'autre part, un montant de CHF 1'210.00 concernant des frais de traitement relatifs aux comptes 2021 a dû être corrigé sur l'année 2022.

5. Compte d'investissement – Aménagement du territoire

Compte des investissements		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	151 515	0	200 000	0	58 819	0
7900	Plan directeur régional	151 515	0	200 000	0	58 819	0
7900.5290.00	Plan directeur régional	151 515	0	200 000	0	58 819	0

Récapitulatif du total des coûts pour la réalisation du Plan Directeur Régional :

- Année 2020 : CHF 100'000.00 (montant intégré dans le compte de pertes et profits 2020)
- Année 2021 : CHF 58'819.20
- Année 2022 : CHF 151'515.35

Total des dépenses au 31.12.2022 : CHF 310'334.55

Total des dépenses reportées au bilan au 31.12.2022 : CHF 210'334.55

Un crédit de CHF 300'000.00 est ouvert auprès de la BCF pour le financement de cet investissement.

Romont, le 10.05.2023

Association à Buts Multiples des communes de la Glâne

Association Glâne Région dès le 01.01.2023

Rue du Château 112

1680 Romont